



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 49155

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la place accordée au développement de la coopération régionale en matière de santé au sein de la commission de l'océan Indien. A l'exception de quelques actions ponctuelles de quelques associations humanitaires telles que Médecins du Monde ou encore l'association sanitaire de la Réunion, la coopération régionale dans ce secteur est encore embryonnaire. C'est la raison pour laquelle l'Union hospitalière de l'océan Indien qui regroupe l'ensemble des établissements publics de santé de la Réunion et de Mayotte a admis comme membres consultants dès 1997 des représentants des hôpitaux de Madagascar et de Maurice afin de développer la coopération régionale en matière d'hospitalisation et de santé publique, à travers notamment des actions de formation médicale. Dès lors, il apparaît que la création d'un guichet unique de la coopération basé à la Réunion permettrait non seulement d'affirmer la place de la technologie française dans la zone océan Indien, mais également de proposer une aide de nature à améliorer les plateaux techniques des pays de l'environnement régional. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer quelle suite il entend réserver à cette suggestion et selon quels moyens il envisage d'encourager le développement de la coopération régionale en matière d'hospitalisation et de santé publique au sein de la commission de l'océan Indien.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères a pris en compte le souci de coopération régionale en matière hospitalière. Ainsi, lors du dernier congrès de l'hospitalisation publique (hôpital expo) qui s'est tenu en mars 2000 à Paris, il a permis la réalisation d'une demi-journée sur la formation des médecins anesthésistes réanimateurs au sein de l'océan Indien. Ce programme qui s'appuie sur la mobilisation des hôpitaux français de l'océan Indien est financé par le ministère des affaires étrangères (projet PARMU). Par ailleurs, dans le cadre du soutien à la réforme hospitalière malgache, des crédits du Fonds de solidarité prioritaire ont été prévus pour conforter l'action de l'Union hospitalière de l'océan Indien afin de coordonner les interventions des hôpitaux de la Réunion. Ainsi, les hôpitaux de Tananarive (Soavinandriana), Tamatave, Tuléar et Mahajunga ont des partenariats actifs avec les hôpitaux de la Réunion. L'hôpital national des Comores bénéficie également d'un partenariat avec l'hôpital de Saint-Denis qui est aussi appuyé par le ministère des affaires étrangères. Enfin, les hôpitaux de la Réunion apportent leur appui aux hôpitaux des îles Seychelles. Ces exemples indiquent la place qui est reconnue aux hôpitaux français de l'océan Indien dont le rayonnement est incontestable. Le Fonds de solidarité prioritaire qui est mobilisé pour financer ces opérations nécessite la signature d'une convention avec les Etats bénéficiaires. Cette modalité de financement n'est en aucun cas un obstacle à la coopération décentralisée tout en posant des difficultés comptables pour la délégation de crédits à un territoire français. Enfin, il est important que les Etats bénéficiaires de l'aide publique française puissent exercer leur souveraineté en choisissant leurs partenaires pour conduire des actions de coopération.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49155

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4315

Réponse publiée le : 11 décembre 2000, page 6989